

# Le petit Pintavin

Bulletin municipal de la Commune de Saint-Léger



## PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

Sécurité  
**Plan Communal de  
Sauvegarde**  
p. 6

Sécurité & projet  
**DOSSIER  
ÉCOLE**  
p. 7 à 9

Hommage  
**Denis Pierron**  
p. 10



# Édito

du Maire

Madame, Monsieur,

C'est une année 2020 tumultueuse qui a commencé par la Covid qui a bousculé nos vies. Après le 1<sup>er</sup> tour du mois de mars, il a fallu attendre la fin du mois de juin pour le 2<sup>e</sup> tour des élections, et la mise en place de notre nouvelle équipe.

La reprise de l'ensemble des dossiers a été notre priorité, malgré un contexte sanitaire compliqué. Avec le nouveau confinement depuis la fin du mois d'octobre, nous nous devons de rester forts et unis pour faire face ensemble aux épreuves qui nous attendent.

Nous nous devons de veiller sur nos anciens, comme sur nos plus jeunes, pour le bien de tous.

Être maire est pour moi un nouveau challenge. Avec l'aide de mon équipe municipale nous nous devons d'être à votre écoute, pour vous aider, et pour continuer à faire vivre notre village.

Tout ce qui peut être dit sur ma façon de gérer la commune, sur mes conseillers ou moi, ne fait que renforcer mon envie d'aller de l'avant pour emmener Saint-Léger vers des jours meilleurs.

Pour les fêtes de Noël, nous vous suggérons, pour égayer vos maisons, de les décorer, de les mettre en valeur pour montrer à qui veut le voir que l'esprit de Noël est sur Saint-Léger.

Un sapin sera dressé devant la salle des fêtes et le Père Noël effectuera la distribution des cadeaux à domicile pour les enfants et les anciens. Vu le contexte sanitaire, le repas des anciens et la distribution des cadeaux dans la salle des fêtes ne peuvent avoir lieu.

Je vous souhaite à tous et toutes de très belles fêtes, et espère que la situation sanitaire va rapidement s'améliorer pour que nous puissions nous rencontrer dans un contexte plus convivial.

Mickaël COHIN

# Conseil

municipal



**Mickaël COHIN**  
Maire



**Ludovic HALLER**  
1<sup>er</sup> adjoint



**J.Jacques ZANARDO**  
2<sup>e</sup> adjoint



**Eric CHAMPIOT**  
Conseiller



**Sylvie GIROUD**  
Conseillère



**Nadia GRAVIER**  
Conseillère



**Hugues JACQUET**  
Conseiller



**Yves LOISEL**  
Conseiller



**Élise PIERRON**  
Conseillère



**Marion VERVIN**  
Conseillère

Louis HALLER, 3<sup>e</sup> adjoint a annoncé sa démission au conseil municipal le 31 octobre 2020.

# Commissions

Les commissions municipales sont des commissions d'étude, elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur domaine de compétence, et qui doivent être soumises au conseil municipal. M. Le Maire est président de l'ensemble des commissions.

## INTERNES

### PLAN LOCAL D'URBANISME

**Responsable :** M. LOISEL Yves

**Membres élus :** M. HALLER Ludovic,  
M. CHAMPIOT Eric, Mme GRAVIER Nadia,  
M. LOISEL Yves, Mme PIERRON Élise.

### COMMUNICATION ET INFORMATIONS

INTERNES ET EXTERNES

**Responsable :** Mme VERVIN Marion

**Membres élus :** Mme GIROUD Sylvie,  
M. ZANARDO Jean-Jacques, Mme PIERRON Élise,  
M. HALLER Ludovic.

### CIMETIÈRE

**Responsable :** M. JACQUET Hugues

**Membres élus :** M. HALLER Ludovic,  
Mme GRAVIER Nadia, M. CHAMPIOT Eric,  
M. JACQUET Hugues, Mme PIERRON Élise.

## OUVERTES AU PUBLIC

### RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

**Responsable :** M. ZANARDO Jean-Jacques

**Membres élus :** M. HALLER Ludovic,  
**Habitant :** Mme BAPTISTE Christelle.

### TRAVAUX ET ACCESSIBILITÉ TRAVAUX DE BÂTIMENTS COMMUNAUX ET ACCESSIBILITÉ

**Responsable :** M. ZANARDO Jean-Jacques

**Membres élus :** M. HALLER Ludovic,  
M. CHAMPIOT Eric, M. JACQUET Hugues  
**Habitant :** M. DESCHILDRE Alain, M. HALLER Louis.

### GESTION FONCIÈRE BOIS ET FORÊTS, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Responsable :** Mme GIROUD Sylvie

**Membres élus :** M. ZANARDO Jean-Jacques,  
M. HALLER Ludovic, Mme PIERRON Élise.

### FÊTES, ANIMATIONS ET LOISIRS

**Responsable :** Mme VERVIN Marion

**Membres élus :** M. HALLER Ludovic,  
M. ZANARDO Jean-Jacques, Mme PIERRON Élise,  
M. JACQUET Hugues, M. CHAMPIOT Eric,  
Mme GIROUD Sylvie, Mme GRAVIER Nadia,  
M. LOISEL Yves.

**Habitants :** Mme CAUET Laurence,  
Mme RONQUETTE Madeleine.

### ÉCOLE, JEUNESSE

**Responsable :** M. LOISEL Yves

**Membres élus :** M. HALLER Ludovic,  
Mme GRAVIER Nadia.

**Habitants :** Mme CAUET Laurence.

# Covid-19

La maladie : origine, transmission, risques



## Qu'est-ce que le coronavirus Covid-19 ?

Les Coronavirus sont une grande famille de virus, qui provoquent des maladies allant d'un simple rhume (certains virus saisonniers sont des Coronavirus) à des pathologies plus sévères comme le MERS-COV ou le SRAS. La maladie provoquée par ce Coronavirus a été nommée COVID-19 par l'Organisation mondiale de la Santé.

## Quels sont les symptômes du Coronavirus COVID-19 ?

### Pour la population générale

- Les signes infectieux (fièvre, frissons) inexpliqués
- Les signes classiques des infections respiratoires : toux, dyspnée, oppression thoracique...
- Les manifestations cliniques suivantes de survenue brutale :

### Pour les personnes de plus de 80 ans

- Altération de l'état général
- Chutes répétées
- Apparition ou aggravation de troubles cognitifs
- Syndrome confusionnel
- Diarrhée
- Décompensation d'une pathologie antérieure.

### Pour les enfants

- Tous les signes sus-cités en population générale
- Altération de l'état général
- Diarrhée
- Fièvre isolée chez l'enfant de moins de 3 mois.

## Comment se transmet le Coronavirus COVID-19 ?

Le virus se transmet essentiellement, mais non exclusivement, par les grosses gouttelettes émises, certes, en parlant, mais surtout en toussant et en éternuant. Une transmission est possible par les mains et les objets (le virus pouvant survivre quelques heures à quelques jours sur les surfaces) d'où l'importance de l'hygiène des mains et des surfaces. Le virus sur le linge est détruit par un lavage à 60 °C.

## Certaines personnes sont-elles plus à risque ?

Comme pour beaucoup de maladies infectieuses, les personnes dont les défenses immunitaires sont diminuées du fait de traitements ou de maladies chroniques (hypertension, insuffisance respiratoire, immunodépression, chimiothérapies, obésité...), les personnes âgées ou fragiles présentent un risque plus élevé.

## Quel est le délai d'incubation de la maladie ?

Le délai d'incubation, est de 3 à 7 jours en général, délai pouvant aller jusqu'à 14 jours.

## Quel est le degré de contagiosité du Covid-19 ?

On estime qu'une personne infectée en contamine entre 2 et 3 ; C'est plus que la grippe (1 à 2) mais moins que la rougeole (jusqu'à 15). Le risque de contamination est plus élevé pendant les 7 premiers jours des symptômes.

## À partir de quelle distance sommes-nous contagieux ?

La maladie se transmet par les postillons (éternuements, toux). On considère donc qu'un contact étroit avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie : même lieu de vie, contact face à face à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection. Un des vecteurs associés privilégiés de la transmission du virus est le contact des mains non lavées, le virus se déposant également sur les surfaces autour du patient, et pouvant y survivre quelques heures.

## Combien de temps va durer l'épidémie ?

L'épidémie risque de durer et il faut s'habituer à vivre avec le virus, qui continue de circuler.

# Plan communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de sauvegarde est un instrument de planification et d'organisation communale qui a pour objet d'anticiper les situations dangereuses afin d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population. Il est obligatoire dans les communes comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention ( PPI ).

## Les autorités habilitées à déclencher le PCS sont :

- Le Maire ou un représentant élu.
- Le Préfet par sa demande au maire.

## Le PCS est un outil opérationnel qui se décline en cinq phases :

- Évaluation et diagnostic des risques.
- Organisation pour une gestion globale de la crise.
- Formation des personnels et des acteurs locaux impliqués dans la crise.
- Information de la population.
- Exercices de simulation.

## Mission de la Mairie en cas d'évènements graves :

- Sauvegarder en informant, alertant, mettant à l'abri, en soutenant et en relogant les habitants.
- Porter secours : Pompiers, Samu.
- Sécuriser avec la gendarmerie pour protéger, interdire et surveiller.

Le PCS est en révision, Notamment les Cellules de commandement et opérationnelle. Pour cette dernière, un appel à bénévoles intervenants sera fait.



**PCS**  
**Plan Communal de Sauvegarde**

## Risques majeurs sur la commune de Saint-Léger :

### • Phénomènes naturels :

- Crues torrentielles de l'arc et des torrents
- Mouvements de terrains, chutes de rochers, séismes.
- Phénomènes météorologiques, vents violents, orages, canicule.
- Avalanches.

### • Phénomènes technologiques :

- Accidents industriels : Blue Système à La Chambre, Thermfos à Epierre.
- Accidents lors des transports de marchandises : par voie routière, par voie ferroviaire, par le gazoduc.
- Rupture du barrage de Bissorte.

**La municipalité dispose en mairie d'un Classeur Opérationnel, d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Le Cahier DICRIM**

# Sécurité

La classe de Saint-Léger déménagée à l'école d'Epierre

Pour faire suite à l'avis défavorable émis par la commission de sécurité sur la poursuite de l'activité dans l'école de Saint-Léger, le conseil municipal a fait le choix de déplacer la classe actuelle dans l'école d'Epierre.

Le déménagement de la classe a eu lieu le samedi 14 novembre dans une nouvelle salle située à l'étage de l'école d'Epierre rénovée en 2019 pour que les enfants puissent continuer à apprendre en toute sécurité.

Lundi 16 novembre, la maîtresse, Magaly Bouëdron attendait les enfants au portail pour leur faire découvrir leur nouvelle classe.

Les horaires de l'école sont les suivants :

Le matin de 8 h 30 à 11 h 30 et l'après-midi à 13 h 15 pour finir à 16 h 15.

Une garderie est à disposition des enfants, le matin de 7 h 30 à 8 h 20 et le soir de 16 h 15 à 18 h 15.

Nous tenons à remercier les personnes qui ont participé au déménagement, la Mairie d'Epierre pour leur accueil sans oublier Magaly et Marie-Christine qui ont aménagé cette nouvelle classe.

Nous souhaitons à nos enfants une bonne année scolaire.

## ET MAINTENANT

Le conseil municipal se réunira prochainement afin d'étudier les différentes options pour la rentrée scolaire de septembre 2021.



**+ D'INFOS :** Si vous souhaitez contacter la maîtresse

TÉL. 06 65 31 28 98  
ce.0731472d@ac-grenoble.fr

Construction de la nouvelle école de

# Saint-Léger

Sous les deux derniers mandats, plusieurs projets d'école intercommunale ont été envisagés et travaillés entre 4, 3 puis 2 communes, dont celle de Saint Léger, avec une implantation pressentie soit sur Saint Alban d'Hurtières (en plaine), soit sur Saint Pierre de Belleville. Ainsi, depuis, l'école de notre village était de fait destinée irrévocablement à ne plus exister, et ce, compte tenu du faible nombre d'enfants scolarisés de la commune.

Rappelons que beaucoup de communes aujourd'hui ont eu recours à cette démarche de regroupement pour des raisons évidentes de coûts d'une nouvelle construction. En matière éducative, le regroupement permet la mutualisation des moyens et des équipements, et favorise une meilleure synergie de l'organisation de l'école et de l'action des communes, et répond à l'évolution du système scolaire en profonde mutation. Elle permet par ailleurs d'offrir aux enfants des zones rurales des prestations de qualité équivalentes à celles des enfants des zones urbaines.

Finalement, le projet d'école intercommunale de Saint Alban/Saint Georges d'Hurtières a abouti. La municipalité de Saint Léger prend, elle, la décision de construire sa propre école, un nouveau bâtiment pour sa classe unique.

Le 27 mars 2020, soit 12 jours après le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales, qui désavoue l'ancien conseil, 5 de ses membres lancent l'appel d'offres public.

Le 2 juin, ces mêmes personnes, prorogées dans leur mandat jusqu'au second tour compte tenu de la crise sanitaire, valident le plan de financement en connaissance de cause: les demandes de subventions ont été rejetées par la Région et le Département, et l'Éducation Nationale a émis un avis



Pelle mécanique sur site de construction le 10 juin 2020

défavorable à la subvention d'État.

Malgré l'absence de subventions, le lancement des travaux est engagé le 11 juin 2020.

Mis en place le 3 juillet, le nouveau conseil prend connaissance de l'absence de subventions et de crédit et en informe la population le 16 juillet: le projet local de dimension intercommunale n'a pas trouvé l'assentiment des financeurs et des autorités d'État, qui, par contre, enjoignent le nouveau conseil à mettre aux normes de sécurité l'intégralité des équipements municipaux sous peine de les fermer.

Le budget communal ne permettant pas de répondre d'une part à ces injonctions et d'autre part de contracter un crédit total pour une nouvelle construction, ni envisager son équipement, son fonctionnement, le conseil s'est vu dans l'obligation de consulter un cabinet d'avocats spécialisés pour étude et contrôle de la légalité des actes d'engagement passés et pour le calcul des pénalités potentielles consécutives à l'arrêt éventuel et définitif des travaux.

Par compte rendu de séances, par lettres d'information, le conseil vous communiquera les suites apportées à ce dossier.

## Chronologie des faits :

- Monsieur Le Maire prend la décision de suspendre les travaux du 13 au 19 juillet 2020 (information communiquée en réunion publique du 16 juillet 2020).

En effet, mis devant le fait accompli, le conseil municipal a décidé de suspendre les travaux afin d'étudier et d'apprécier la lourdeur financière d'un tel projet et son impact sur notre commune.

- En séance de conseil du 17 juillet 2020, la suspension des travaux est prolongée jusqu'au 31 octobre 2020.

- Le 30 octobre 2020: retour écrit à Monsieur Le Maire des conclusions du cabinet d'avocats, avec les documents en leur possession.

- Le 31 octobre 2020: Conseil Municipal: les conclusions suscitées sont remises à chaque conseiller présent, lues par Monsieur Le Maire, pour prise de connaissance individuelle avant vote.

Eu égard aux documents transmis par les architectes à nos avocats, les pénalités potentielles pour l'arrêt du chantier sont estimées entre 35 010,43 à 153 514,40 euros. Précisons, par ailleurs, que des irrégularités dans le marché contracté ont été notées et pourraient réduire considérablement ces indemnités.

## Délibération du Conseil du 31.10.2020 :

10 membres présents, 1 absent.

8 votants (2 membres ne peuvent prendre part au vote, suite au recours qu'ils ont déposé en avril 2020).

## Délibération :

**Option 1: arrêt définitif du chantier, 6 voix pour.**

**Option 2: reprise immédiate du chantier: 2 voix pour.**



Démolition du local chasseurs le 17 juin 2020

## L'arrêt définitif du chantier est prononcé.

Monsieur Le Maire informe le maître d'œuvre et le cabinet d'avocats pour suite à donner.

- Le 7 novembre 2020, la lettre d'information n° 1/2020 est distribuée aux habitants de Saint Léger.

Être en responsabilité impose des choix et des décisions.

Forts des éléments en notre possession et malgré des pressions, de la rétention d'informations, nous avons, aux côtés de nos avocats, pris cette décision en conscience et nous l'assumons pleinement. Cette décision est sans appel.

Après s'être employé à la sécurité primordiale des enfants, le conseil va désormais œuvrer pour la mise aux normes de tous ses édifices, pour la sécurité de tous, et travailler pour la commune de Saint Léger avec la détermination qui est la nôtre et afin d'honorer la confiance que vous nous avez témoignée.

## ET MAINTENANT

Le conseil municipal se réunira prochainement afin d'étudier la remise en l'état du site.

# Il était une fois, l'histoire de deux écoles



Le Solliat

Les archives des « écoles de Saint-Léger » sont peu nombreuses. Cependant, on y trouve, outre un arrêté de 1865 et des registres vieux d'un siècle, un document original dont nous devons la préservation à M. MICHELLAND Joseph, ancien maire de la commune.

Il s'agit d'une « Monographie de Saint-Léger » écrite en 1903 par le maître d'alors : Jean-Baptiste QUEZEL EMBRUNAZ. Nous nous permettons de tirer quelques lignes de cet ouvrage : « En 1884, existait encore, couverte en ardoises, la tour des nobles THEVENIN. L'emplacement forme aujourd'hui la partie orientale du jardin scolaire. Cette tour, construite au sommet de l'affaissement de terrain qui supporte le Chef lieu, s'élevait aussi haut que la paroi de rochers non affaissée et de la terrasse, permettait de voir toute la commune. Ruinée déjà en 1730, le temps l'a peu à peu abaissée. Elle a été complètement démolie en 1885 pour en employer les pierres à la construction du groupe scolaire, beau bâtiment avec vastes cours et vastes préaux, très sains, bien exposés et bien orienté. »

Ainsi donc naquit le bâtiment d'école du Chef-lieu, dans les années 1885-1886, il y a bientôt cent ans. Plus ancien encore était celui du Solliat, fermé en 1966, puis vendu, l'école existait déjà sous Napoléon III, comme le prouve un arrêté préfectoral en date de 1865. Cet arrêté précise

que l'École du Solliat est maintenue ouverte « et fixe les dépenses de cette école à 170 francs, dont 150 francs pour le traitement de l'institutrice et 20 francs de loyer pour la maison d'école ». On apprend que ces dépenses sont couvertes par « une rétribution scolaire de 60 francs et une subvention communale de 110 francs. » Cette école de hameau comptait jusqu'à 44 élèves en 1892.

« **Au cœur de mon vieux village,  
Il est un grand toit bleu et gris  
Où s'en vont les tout-petits  
Apprendre à déchiffrer  
L'univers page à page...** »  
Philéas Lebesgue

L'école du Chef-Lieu qui abrite également la Mairie est encore aujourd'hui un beau bâtiment ; la toiture, en très bon état a été refaite il y a un peu plus de 20 ans ainsi que les façades. Depuis une quinzaine d'années, la commune a consenti de gros efforts pour la rénovation et le confort du bâtiment d'école : sanitaires modernes, chauffage électrique, revêtement des sols, bitumage de la cour et des abords, création d'une grande salle pour l'éducation physique et les activités manuelles des élèves.



Le Chef-Lieu



Classe chef-lieu en 1981



L'école reste dans son cadre de verdure, loin du bruit...

## Il était une fois la vie sociale

« Avec la télévision, la facilité de se déplacer (voiture personnelle), les contacts entre les gens sont devenus moins fréquents. Les veillées traditionnelles avec les travaux du tabac, du maïs, ont disparu (ces cultures étant abandonnées ou automatisées). Disparue aussi « la fête du cochon » dont l'élevage n'existe pratiquement plus. Les veillées, les boules, le bal au café du village, les jeux de cartes, les vogues aux alentours, le 15 août à Epierre » constituaient les distractions du village.

Les traditions : celle du mariage : « quand la jeune fille épousait un étranger à la commune ; les jeunes barraient l'entrée de la mairie avec un ruban. Le cortège donnait de l'argent pour que le ruban soit coupé : la noce pouvait alors entrer. » La tradition de la « badoche » : « quand une veuve ou un veuf se remariait, les jeunes se retrouvaient la nuit pour faire du tapage sous les fenêtres pour être invités à boire. En cas de refus, ils continuaient leur vacarme toute la nuit. »

Les Failles : « en février on dansait, chantait, buvait autour d'un grand brasier qu'on allumait la nuit venue ».

Mardi Gras : « enfants et grandes personnes se déguisaient et allaient de maison en maison.

Ces traditions ont presque totalement disparu aujourd'hui. Autrefois, les gens se rencontraient donc davantage, la vie en société était plus active... »

**Photos et textes extraits de « saint-léger :  
monographie par les élèves  
des Cours Moyens - 1981-1983.  
Instituteur : J. VITTOZ**

**Association Fêtes et Patrimoine Lagerain  
Christelle MARCHAND-MAILLET,  
Jeannine COULANGES, Sylvie GIROUD.**

### + D'INFOS :

TÉL. 04 79 36 35 72 et 04 79 36 50 08  
ass.pat.lagerain@orange.fr et lepostelibre.tresor@orange.fr

# Denis Pierron



Né à Saint-Léger, au Merle, le 3 janvier 1943.  
Le 24 août 1944, Élise PIERRON, sa mère, est abattue par les Allemands à l'emplacement du monument aux morts à l'entrée du village...  
Il devient alors pupille de la nation.

De son union avec Catarina Antonia PESENTI, naîtront quatre enfants: Élise, Béatrice, Jean-Jacques et Agnès... Et sept petits-enfants viendront aussi lui apporter bonheur et fierté: Kévin, Laurine, Nicolas, Coralie, Eva, Tristan et Tessa...

Denis PIERRON était un insatiable travailleur, partageant son activité entre l'usine, la terre, les fleurs et les bêtes.

Denis PIERRON était franc, sincère, au service des siens et de la collectivité: ce qui lui vaudra d'être élu conseiller municipal cinq mandats consécutifs (1995-2020).

Il avait la connaissance des gens, mais aussi celle de la terre, du territoire communal comme les anciens du pays...

Ce n'est pas son humilité mais le respect de toute une communauté qui l'a élu Président de la Société de Chasse et Président des Anciens Combattants de la section Epierre-Saint-Léger.  
Le 2 octobre 2020, pour la Saint-Léger, symboliquement... Denis PIERRON est parti...

Le 6 octobre, en l'église et au cimetière de son village lui a été rendu hommage par sa famille, ses amis, les chasseurs et Anciens Combattants avec le protocole rituel de salut des porte-drapeaux des Hurtières, de Val d'Arc et de la Lauzière.

**Élise PIERRON**  
**Vice-présidente des anciens combattants**  
**d'Epierre/Saint-Léger**

# L'Ambroisie

à feuilles d'armoïse



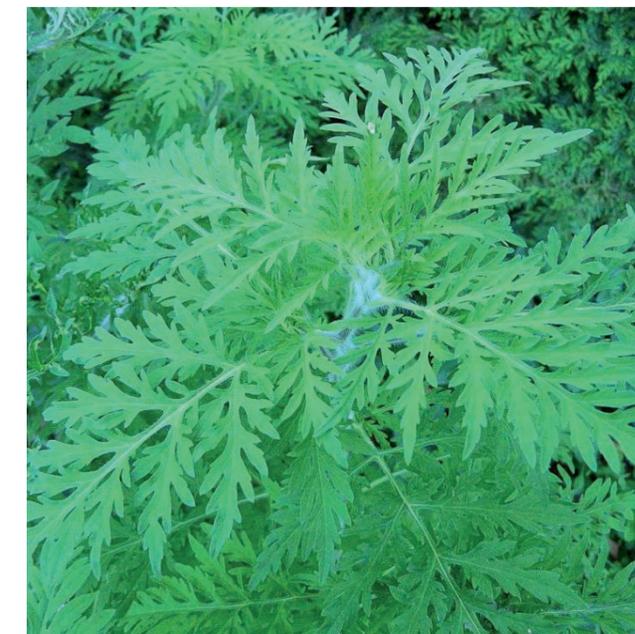
L'Ambroisie est originaire d'Amérique du Nord. Dès 1863, on a noté sa présence en France. Non seulement, c'est une **plante invasive**, mais **son pollen provoque des allergies importantes**, de juillet à octobre.

De septembre à novembre, les fleurs donnent des semences. À titre préventif, c'est en saison d'automne qu'il faut être vigilant.

**Où se développe l'Ambroisie à feuilles d'armoïse ?**  
Sur tous les terrains remaniés... Les parcelles cultivées, les bords de route, les berges, les jardins...

**Comment détruire ou limiter son développement ?**  
Seul l'arrachage manuel permet la destruction complète de la plante... Et le pâturage ovin, caprin et bovin ! Après l'arrachage, composter ou laisser sur place (interdiction de brûler). Optimiser, favoriser dans nos espaces les troupeaux est une mesure préventive et curative, moins onéreuse que la végétalisation qui consiste à ensemercer légumineuses et graminées...

**Signaler avant de détruire !**  
L'Ambroisie à feuilles d'armoïse a des « sœurs » inoffensives ! Et des « sœurs » toxiques ! Merci de prendre contact avec la Mairie : un « référent ambroisie » communal\* viendra géolocaliser les plants, les identifier. Merci.



\* Correspondant Préfecture et Agence Régionale de la Santé : cette plante fait l'objet d'un dispositif et d'une réglementation.

**+ D'INFOS :**

[www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/ambroisie-attention-aux-allergies](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/ambroisie-attention-aux-allergies)

# Une Commémoration

pas comme les autres

Le 2 octobre 2020, M. Denis PIERRON, Président des Anciens Combattants pour la Section Epierre-Saint-Léger, s'en est allé rejoindre tous ceux à qui il rendait hommage jusque-là...

C'est en sa mémoire et dans le strict respect des mesures sanitaires « recommandées » par la Préfecture de Savoie que se sont déroulés les hommages aux « Morts Pour la France », mercredi 11 novembre, respectivement au monument aux Morts près de l'église, puis à celui des Fusillés à l'entrée du village, puis celui d'Epierre.

Élise PIERRON, Vice-Présidente, a tenu lecture du message de l'Union Fédérale des Anciens Combattants, soutenue par le porte-drapeau Gagneux, en présence de M. Jean-Michel AUGEM, adjoint à Epierre, M. Mickaël COHIN, Maire de Saint-Léger, M. Ludovic Haller, adjoint de Saint-Léger. M. Mickaël COHIN a ensuite rendu lecture du message national.

M. Sylvain CONTI, Maire d'Epierre, était présent pour saluer le témoignage rendu aux soldats et résistants d'Epierre, morts pour libérer la France, hommage lu par Jean-Michel AUGEM.

Mme la Vice-Présidente des Anciens Combattants connaît l'attachement des familles d'Epierre et de Saint-Léger à leurs parents, leurs amis qui sont tombés pour défendre leur village, avec courage et dignité. Les commémorations sont des jours de respect et de reconnaissance. Mme Élise PIERRON tient à ce que le devoir de mémoire soit honoré à chaque date et espère que la cérémonie du 8 mai prochain pourra se tenir en présence de tous ceux qui le souhaitent.



Denis et Marc commémoration 2019

Extrait du message de L'Union Fédérale des Anciens Combattants :

« Il y a 102 ans, ..., dans une clairière de la forêt de Compiègne, était signé l'Armistice du 11 novembre 1918.

Ainsi s'achevait, après quatre années de combats meurtriers, la Première Guerre mondiale.

La France, victorieuse, mais affaiblie, déplorait : 1400 000 morts, 740 000 invalides, 3 000 000 de blessés, des centaines de milliers de veuves et d'orphelins.

Ce bilan très lourd nous rappelle nos valeureux aînés tombés au Champ d'Honneur et reflète l'ampleur de leurs sacrifices consentis pour un idéal de Paix, de Liberté et de Fraternité.

« En ce 75<sup>e</sup> anniversaire de la signature de la Charte, l'UFAC invite toutes les générations et spécialement la jeunesse, à œuvrer pour un monde plus juste, plus solidaire et en paix. Vive la République ! Vive la France ! »



Monument église Saint Léger

## Intégralité du message national, de Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées :

« C'était il y a un siècle. Un an après la fin des combats de la Grande Guerre, le 11 novembre 1919 fut le premier de la paix retrouvée. Désormais, le silence domine là où l'orage d'acier a tonné avec fureur. Il règne sur d'innombrables champs de bataille qui ont charrié un si long cortège de morts, de mutilés, de blessés et de traumatisés.

Les traités sont signés, l'allégresse de la Victoire s'est déployée dans une ampleur incomparable le 14 juillet 1919, l'état de siège vient d'être levé, la vie sociale et politique reprend ses droits, la démobilisation poursuit sa lente progression. Les Poilus retrouvent leur foyer, leur famille et leur commune. Ils découvrent une vie bouleversée, une France transformée par une épreuve de quatre années et par de profondes séquelles. Partout, le pays est traversé par la sourde évidence que rien ne sera plus jamais comme avant, que le retour à l'avant-guerre est impossible.

C'était il y a cent ans. Une nouvelle page s'ouvrait. Celle du souvenir, de la mémoire et de l'hommage.

Depuis, inlassablement, les Français sont fidèles à cet anniversaire. En ce jour, dans les nécropoles, devant les monuments aux morts, sur les places de nos villes et de nos villages, toutes les générations – unies et solidaires – se rassemblent et se recueillent.

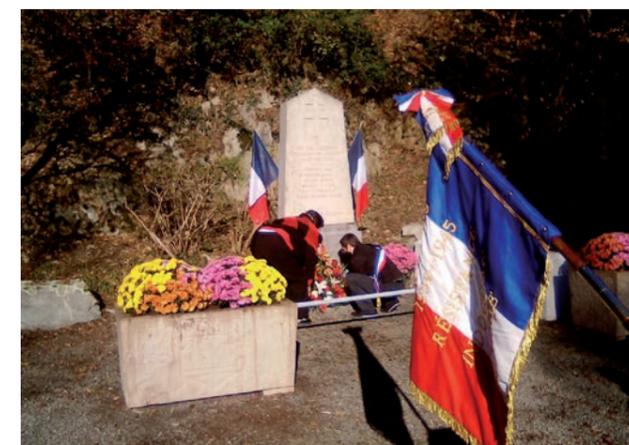
La Nation se souvient de ceux qui se sont battus pour elle entre 1914 et 1918. Elle n'oublie pas ses enfants tombés au champ d'honneur sur tous les fronts, d'Orient et d'Occident. Elle n'oublie pas le sang versé par des soldats venus d'Afrique, d'Asie, du Pacifique et d'Amérique. Elle salue toutes les nations alliées qui ont partagé le même combat.

Les noms gravés sur nos monuments aux morts nous rappellent constamment les valeurs d'honneur, de courage, de dévouement et de bravoure.

Depuis 2012, chaque 11 novembre sont aussi l'occasion d'honorer toutes les filles et les fils de France qui, dans tous les conflits, hier comme aujourd'hui, ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême.

En ce jour, la Nation rend un hommage particulier aux soldats morts pour la France en opérations extérieures. En inaugurant un monument national en leur mémoire, le Président de la République inscrit dans la pierre comme dans les mémoires la reconnaissance pleine et entière de tout un peuple pour ses combattants. Haut Lieu de la Mémoire Nationale, ce « monument aux morts pour la France en opérations extérieures » est aussi un rappel : la préservation de notre indépendance, de notre liberté et de nos valeurs repose sur ceux qui ont donné leur vie pour les défendre »

## Association des Anciens Combattants Section Epierre-Saint-Léger



Monument des Fusillés

# État des lieux

du cimetière



Les membres de la commission (Mme GRAVIER, M. COHIN et Mme PIERRON) se sont réunis en mairie, le 22 septembre 2020, pour prendre connaissance du règlement du cimetière, des concessions à renouveler et de la procédure de reprise des tombes abandonnées.

Une visite du cimetière a été faite, le même jour, pour constater, de visu, les tombes laissées à l'abandon mais également les travaux d'entretien à faire (consolidation du columbarium, entretien du mur d'enceinte en retirant la mousse présente).

## Suite à cet état des lieux :

- Une affiche a été apposée aux portes de la mairie et du cimetière afin d'inviter les ayants droit à prendre contact en mairie. Il leur sera alors demandé : soit de nettoyer les tombes pour ne pas aggraver la détérioration du mur, soit de renouveler la concession arrivée à échéance.

- La réalisation d'un nouveau columbarium, d'un ossuaire et d'un jardin du souvenir dépendra de la reprise des tombes abandonnées mais aussi de leur emplacement.

Le règlement du cimetière sera mis sur le site internet de la commune, de même qu'il sera consultable en mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat.

Les membres de la commission sont à l'écoute de vos remarques pour œuvrer dans le respect de la législation funéraire pour répondre aux dispositions réglementaires, ainsi qu'à vos besoins, en faisant du cimetière un lieu de recueillement serein et agréable.

Les

# Petites annonces

INFOS

## Communication

### ILLUSTRER SAINT LÉGER

Participer à l'élaboration de la communication du village en proposant des photos de Saint-Léger, pour promouvoir notre commune sur les différents outils de communication : Petit Pintavin, site internet, réseaux sociaux...

Thématique : paysage, patrimoine, enfant, évènement, infrastructure, habitant...

Ces photos doivent être libres de droits.

Contact : [communication@saintleger73.fr](mailto:communication@saintleger73.fr)

## Espaces verts

### DÉPANNAGE

La commune de Saint-Léger, propose à ses habitants l'entretien d'espaces verts et le prêt de matériel.

#### TARIFS DES PRESTATIONS :

- **Tracteur avec matériel** (épareuse, godet) : 100 €/h
- **Débroussailleuse, engin thermique :** 50 €/h
- **Main-d'œuvre :** 60 €/h

Contact : [mairie@saintleger73.fr](mailto:mairie@saintleger73.fr)

## Communication

### PUBLIEZ

Si vous souhaitez soumettre un article dans le prochain petit Pintavin, nous adressez les informations à : [communication@saintleger73.fr](mailto:communication@saintleger73.fr)

# Décès

État-civil du 1<sup>er</sup> janvier au 13 octobre 2020

MARTIN Jean-Louis, Adrien décédé le 8 février 2020 à Le Ravin (Ile Maurice),

BELLOT veuve CHAMPIOT Yvonne, Fernande décédée le 5 mars 2020 à Aiguebelle,

MICHOT veuve JAPHET Jacqueline, Pierrette, Georgette décédée le 10 mai 2020 à Saint-Jean-de-Maurienne,

PIERRON Denis, Joseph décédé le 2 octobre 2020 à Saint-Léger.

# Les Lagerains

Professionnels

## ENTREPRISES BASÉES SUR LA COMMUNE DE SAINT-LÉGER

### AIDE A LA PERSONNE

Sandrine VILLAR : courses, compagnie, confection de repas, ... Tél. 06 15 43 75 53

### ANIMATION DJ

Disco-Club  
Tél. 06 34 21 55 95 - dj.yo73@hotmail.fr

### ASSISTANTES MATERNELLES

- Caroline BIBOLLET : Tél. 06 03 07 06 18  
- Lauriane DELMON : Tél. 06 62 19 15 94

### COIFFURE À DOMICILE

- Christelle Coiffure : Tél. 06 24 92 44 73  
- Laura coiffure : Tél. 07 78 13 98 91

### RESTAURANT, GITES ET CHAMBRE D'HÔTES

- Au pied du mur : Tél. 07 72 72 92 68  
aupieddumur73@gmail.com  
www.aupieddumur73.fr  
- Le domaine de la safranière : Tél. 06 37 34 55 54  
- Gîte des Pintavins : Tél. 07 62 06 70 23

### ONGLERIE

M' mes ongles  
Tél. 06 72 42 65 63 - maeva2804@live.fr

### MAINTENANCE INDUSTRIELLE

MIIG : Tél. 06 61 84 33 40

### MARAICHER

GAEC au Jardin de Maurice : Tél. 04 79 36 10 62

### REFLEXOLOGUE CERTIFIÉE

Régine : à domicile sur rendez-vous  
Tél. 06 84 18 14 14 - reginereflexo@gmail.com

### RENOVATION HABITAT

FB Rénovations  
Tél. 06 51 04 05 73 - flav.bo@live.fr

## LISTE DES HABITANTS AYANT UNE ENTREPRISE SUR UNE AUTRE COMMUNE

### AGENCE DE COMMUNICATION/PUBLICITE

Agence Créamel : Marion VERVIN  
Saint-Jean-de-Maurienne  
Tél. 04 58 00 00 15 - info@creamel.fr  
www.creamel.fr

### AGENCE IMMOBILIERE

1000 Habitat : Servane COHIN  
Saint-Pierre-d'Albigny - Tél. 04 79 33 10 00

### ELECTRICITE INDUSTRIELLE

Électra : Éric LUCET  
Saint-Avre

### EPICERIE

Épicerie VIVAL : François DUFOR  
Saint-Rémy-de-Maurienne  
Tél. 04 79 83 15 09

### EXPERT COMPTABLE

Cabinet Vervin : Wilfried VERVIN  
Saint-Jean-de-Maurienne  
Tél. 04 79 64 17 48 - contact@cabinetvervin.fr

### INFIRMIERE LIBERALE

Laurence CAUET - Aiguebelle

### MOTOCULTURE

Vincent motoculture : Christophe VINCENT  
Saint-Jean-de-Maurienne - Tél. 04 79 20 55 78

Si vous souhaitez être référencé sur la commune : [mairie@saintleger73.fr](mailto:mairie@saintleger73.fr)

# Associations

Annuaire

### CLUB DU BADINAGE

Président : M MONDET Patrick.  
Tél : 04 79 36 12 85.

### SOU DE L'ECOLE DE SAINT-LÉGER

Présidente : Mme VIAL Virginie

### SOCIÉTÉ DE CHASSE

Vice-président : M. PIERRON Hervé,  
Le plan d'en haut - SAINT-LEGER

Si vous souhaitez être référencé sur la commune : [mairie@saintleger73.fr](mailto:mairie@saintleger73.fr)

### ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS EPIERRE-SAINT LÉGER

Vice-présidente : Mme PIERRON Élise  
Tél. : 06 31 48 67 80 - el.pierron@laposte.net

### ASSOCIATION FÊTES ET PATRIMOINE LAGERAIN

Présidente : Mme GIROUD Sylvie.  
Tél. : 04 79 36 35 72  
[ass.pat.lagerain@orange.fr](mailto:ass.pat.lagerain@orange.fr)

### ASSOCIATION DES SAINT-LÉGER DE FRANCE

Correspondant local : M. RIPOCHE Christophe.  
[assostleger@orange.fr](mailto:assostleger@orange.fr)  
[www.stleger.info](http://www.stleger.info)

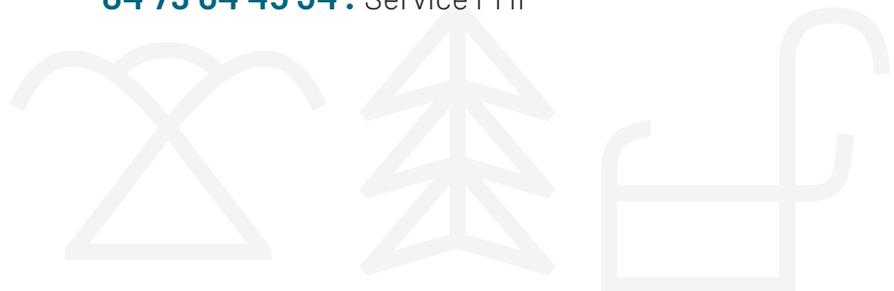


*Le Maire, les adjoints,  
les conseillères et conseillers municipaux  
ainsi que tout le personnel communal,  
vous souhaitent de  
très bonnes fêtes de fin d'année*

# Numéros utiles

## SOS

<b>15 :</b> SAMU	<b>0 800 05 95 95 :</b> Viol
<b>17 :</b> Police secours	<b>04 79 44 54 10 :</b> Centre Social du Val d'Arc
<b>18 :</b> Sapeurs-pompiers	<b>04 79 64 45 34 :</b> CLIC (Services personnes âgées et personnes handicapées)
<b>112 :</b> Numéros d'urgence européen	<b>04 79 64 45 33 :</b> Enfance Jeunesse Famille
<b>114 :</b> Numéros d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes	<b>04 79 64 45 32 :</b> RSA (Service Cohésion Social)
<b>115 :</b> Samu social	<b>04 79 64 45 31 :</b> Logement (Service Cohésion Social)
<b>119 :</b> Enfance maltraitée	<b>04 79 64 45 34 :</b> Service PMI
<b>197 :</b> Alerte enlèvement	
<b>3919 :</b> Violences conjugales	



## MAIRE

Tél. 06 61 35 06 42  
maire@saintleger73.fr

## 1<sup>ER</sup> ADJOINT

Tél. 06 65 30 85 56

## PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS

M. Le Maire  
Le jeudi de 14h à 18h

M. le 1<sup>er</sup> adjoint  
Le vendredi de 9h à 11h30

### Heures d'ouverture

Lundi de 15h à 18h, Jeudi de 9h à 11h30, Vendredi de 15h à 17h.  
Sur rendez-vous en dehors de ces heures - Fermé le mercredi toute la journée.

## MAIRIE DE SAINT-LÉGER

Rue de la Mairie  
73220 Saint-Léger  
Tél. 04 79 36 10 27 - Fax : 04 79 36 10 38  
mairie@saintleger73.fr  
www.saintleger73.fr